

## Formulaire d'admission à la formation TC

### PREUVES DE DOCUMENTS :

- Maturité gymnasiale
- Certificat d'une école de culture générale
- Diplôme maturité spécialisée
- Diplôme d'une école de degré diplôme (2 ou 3 ans)
- Diplôme d'une école secondaire post-obligatoire ou d'une école cantonale
- Diplôme d'une école de commerce
- Diplôme d'un collège
- Diplôme d'un lycée
- Certificat fédéral de capacité (CFC avec ou sans maturité professionnelle)
- Diplôme étranger de formation générale du degré secondaire II (\*)

(\*) La Convention du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO, n° 165 («Convention de Lisbonne») règle la reconnaissance des diplômes étrangers de formation générale du degré secondaire II. La convention de Lisbonne est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 1999. Elle n'est valable que pour les Etats qui l'ont ratifiée. La Suisse a ratifié cette convention et figure ainsi parmi les Etats signataires. Les détenteurs/trices d'un diplôme de formation générale de degré secondaire II d'un Etat signataire **ne doivent pas prouver une équivalence avec le degré secondaire II** et peuvent être directement admis à une formation TC et/ou à la procédure d'équivalence CB.

Je soussigné **Stéphane Servaux**, directeur de l'Ecole Human & Health Center Sàrl, atteste que le/la candidat/e ci-dessous a pu fournir le/les documents attestant d'une formation de niveau secondaire II. Le/la candidat/e est donc admis/e à la formation TC.

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

..... NPA/Lieu .....

Natel ..... E-mail.....

Profession actuelle ..... Date de naissance .....

Fait à Neuchâtel, le ..... Signature.....

**Stéphane Servaux**  
Directeur HHC

**Signature**

